Mise en contexte :

Lors de la dernière signature de la convention collective, une proposition de modification des divisions avait été convenue par les parties.

Suite à la décision du tribunal administratif sur SAQ.com, les ajustements prévus pour les divisions visées ne fonctionnent plus, mais entreraient en vigueur avec le déploiement du nouveau système d'assignation.

Le fait d'appliquer ce qui avait été convenu à la convention collective apporterait son lot de disparité pour les assignations et très peu d'assignation pour les employés à temps partiel.

Proposition :

Il est proposé par Maxime Pichette et appuyé par Dany Pascazio d'ajuster la division 65 : 23171, 23064, 23300 ainsi que la division 66 : 23091, 23106 ,23452 ,23321